

Dossier de presse

Le Fonds « agriculture et forêt », un outil de financement reconnu

Afin de répondre aux besoins croissants de financement de projet, la plateforme Initiative Ariège, a travaillé en étroite collaboration avec la Chambre d'Agriculture de l'Ariège sur la création d'un dispositif de prêt d'honneur intitulé « fonds agriculture et forêt ». Créé en 2018, il permet de répondre aux porteurs de projets en amenant une réponse ciblée en matière d'ingénierie financière en travaillant sur le bouclage du plan de financement. Comme la Chambre d'agriculture de l'Ariège, d'autres partenaires contribuent financièrement à ce fonds.

L'Ariège : bonne élève en matière d'installation

L'installation des jeunes agriculteurs constitue une priorité pour garder une profession vivante et assurer le renouvellement des générations. La Chambre d'agriculture de l'Ariège mène de nombreuses actions en faveur de l'installation et de la transmission.

Labellisée « Point Accueil Installation » (PAI) depuis le 1^{er} janvier 2015, la Chambre d'agriculture développe une politique volontariste sur ce dossier. Le PAI apparaît en effet comme une porte d'entrée unique, chargée d'accueillir et de coordonner l'accompagnement de toutes celles et ceux qui souhaitent s'installer en agriculture.

Consciente des enjeux de ce dossier, la Chambre d'agriculture a développé une véritable offre de services afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets, notamment dans la réalisation de leur étude économique prévisionnelle ou le suivi de leur installation.

L'installation en chiffres en Ariège

70

70 installations aidées en moyenne par an dans le département.

50%

Près d'1 nouvel installé sur 2 s'installe en bovin viande.

80%

L'Ariège fait figure de bonne élève en matière d'installation avec un taux de remplacement estimé à 80%.

Le fonds agricole Initiative Ariège, un outil de financement reconnu

Créée en 2018 par Initiative Ariège, le fonds « Agriculture et forêt » a vocation à financer les projets de création, de reprise et de développement d'exploitations agricoles.

Ce dispositif de prêt d'honneur prend la forme d'un prêt personnel sans intérêt ni garantie d'un montant maximum de 20 000 € remboursable sur 5 ans avec possibilité de différé. Il vise à conforter les apports personnels des porteurs de projet et joue un rôle d'effet levier et de complémentarité avec d'autres dispositifs de financement existants.

L'obtention de ce fonds répond plusieurs **conditions d'éligibilité** :

- Le siège social et l'activité doit être en Ariège
- Le porteur de projet doit être agriculteur à titre principal ou s'inscrivant dans une démarche de professionnalisation
- Il doit s'engager dans une démarche de viabilité économique

Trois après sa création, ce fonds se développe de plus en plus. 15 porteurs de projet ont pu en bénéficier dont 7 lors du premier semestre 2021.

Témoignage de Charles Geoffroy

Installé en tant qu'apiculteur à Taurignan-Vieux depuis le 1^{er} janvier 2020, Charles Geoffroy dispose aujourd'hui de 270 ruches, au cœur du Couserans.

Après une première carrière dans l'industrie, Charles Geoffroy décide de « changer de vie ». Suite à une première expérience au sein d'une exploitation apicole en 2010, l'agriculteur obtient un BPREA en 2019. « Rapidement, j'ai eu l'opportunité de reprendre une exploitation apicole. » La question du financement s'est alors posée. C'est dans le cadre de mon parcours à l'installation, a permis de sécuriser mon projet aux yeux des établissements bancaires et d'obtenir mon prêt. » L'apiculteur a ainsi pu racheter un cheptel, des ruches et du matériel.